



Assemblée générale

AG/SHC/4071

Département de l'information • Service des informations et des accréditations • New York

Troisième Commission

13^e et 14^e séances – matin et après-midi

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'UNICEF EXHORTE LES ÉTATS MEMBRES À RÉDUIRE LA MORTALITÉ INFANTILE

« Si rien n'est fait, 35 millions d'enfants de plus mourront probablement entre 2015 et 2028 », a averti M. Anthony Lake

Au rythme actuel, l'Objectif du Millénaire pour le développement qui vise à réduire de deux tiers la mortalité des enfants de moins de 5 ans ne sera pas réalisé avant 2028, a affirmé, aujourd'hui, le Directeur général du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), M. Anthony Lake, à l'ouverture du débat de la Troisième Commission sur la promotion et la protection de l'enfance.

Auparavant, la Commission chargée des questions sociales, humanitaires et culturelles avait achevé son débat général sur la promotion de la femme et entendu 27 États Membres, organisations spécialisées des Nations Unies et organisations non gouvernementales.

« Si rien n'est fait, 35 millions d'enfants de plus mourront probablement entre 2015 et 2028 », a averti M. Lake, qui présentait plusieurs rapports du Secrétaire général.

Le certificat de naissance, le « passeport de l'enfant pour sa santé et sa protection », devrait être gratuit et universel, a plaidé le chef de l'UNICEF, qui a signalé que seulement la moitié des enfants de moins de cinq ans étaient enregistrés dans le monde.

M. Lake a été appuyé en cela par la Rapporteuse spéciale sur la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants, Mme Najat Maala M'jid, qui a, en effet, recommandé l'enregistrement des enfants à la naissance, ce qui servirait à l'identification, tôt, des enfants vulnérables.

La Rapporteuse spéciale, dont c'était la dernière intervention devant la Commission, a estimé, en outre, que la prévention était « un élément clef d'un système intégré de protection de l'enfance, fondé sur les droits de l'enfant ». Elle a encouragé à une analyse approfondie de la demande et à l'instauration d'un système d'information fiable et standardisé afin d'évaluer régulièrement l'évolution de la situation d'enfants vulnérables.

Traitant des diverses formes de violence à l'égard des enfants, M. Lake a signalé que 2 millions d'enfants syriens avaient quitté l'école et un million d'entre eux sont réfugiés suite au conflit qui déchire la Syrie, « ce qui menace l'avenir de toute une génération d'enfants syriens ».

Une fois le droit de l'enfant à la vie garanti, plusieurs autres experts qui ont présenté leurs rapports respectifs ont examiné, chacune selon son mandat, le droit à une vie exempte de violence et d'exploitation, y compris dans les situations de conflit armé.

« Le programme de développement pour l'après-2015 doit inscrire le fait d'être à l'abri de la peur comme l'une des priorités principales », a ainsi préconisé la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question de la violence à l'encontre des enfants, Mme Marta Santos Pais.

La Représentante spéciale a informé qu'environ 90% des morts violentes se produisaient dans des situations non conflictuelles; et que les jeunes étaient les plus durement touchés.

« Les garçons adolescents sont souvent victimes d'homicides, pour avoir été manipulés par des revendeurs de drogues, avoir fait partie de bandes organisées ou avoir possédé des armes légères », a-t-elle expliqué, ajoutant que les filles, quant à elles, risquaient d'être victimes de la violence familiale et d'être tuées par leurs partenaires.

Mme Pais a annoncé la promotion auprès des États d'un « changement de paradigme » fondé sur une justice réparatrice à partir d'une démarche conciliatrice.

En 2012 et 2013, des enfants ont été tués et mutilés par des armes de guerres interdites, y compris par l'utilisation d'armes explosives, a dénoncé, pour sa part, la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé, Mme Leïla Zerrougui.

Mme Zerrougui a, en conséquence, demandé aux États de « se battre contre l'utilisation des armes explosives et leur grave impact sur les enfants en respectant en toutes circonstances les principes de précaution, distinction et proportionnalité ». La Représentante spéciale a également encouragé les États à signer, ratifier et appliquer le Traité sur le commerce des armes.

« En tant que communauté internationale, il nous faut bâtir résolument un cadre encore plus robuste de renforcement de l'éducation dans les situations d'urgence », a-t-elle conclu.

Tout cela serait d'autant mieux réalisé avec l'entrée en vigueur rapide du troisième Protocole à la Convention relative aux droits de l'enfant, établissant une procédure de communication, ainsi qu'à l'application scrupuleuse de la Convention, a encouragé la Présidente du Comité des droits de l'enfant, Mme Kirsten Sandberg.

La Troisième Commission poursuivra ses travaux jeudi à 10 heures pour continuer le débat général sur la promotion et protection de l'enfant, avant de se prononcer sur des projets de résolution.

PROMOTION DE LA FEMME (A/68/121) [point 28]

-- **Promotion de la femme (A/68/38, A/68/178, A/68/179, A/68/184 A/68/340 et A/68/487)**

-- **Suite donnée aux textes issus de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale (A/68/175)**

Suite et fin du débat général

Mme RANIA ABDULBAQI (Arabie saoudite) a annoncé que son pays avait fait d'énormes progrès afin d'aider les femmes à jouir pleinement de leurs droits et à jouer un rôle clef au service de la société saoudienne.

Le Royaume d'Arabie saoudite a pris des mesures dans plusieurs domaines y compris celui de l'éducation pour garantir la promotion de la femme, de l'école primaire au collège, voire au-delà, tout en leur assurant la possibilité d'occuper de hautes fonctions dans les agences du Gouvernement, a noté Mme Abdulbaqi. « Le Royaume a introduit de nouvelles spécialités dans plusieurs universités saoudiennes réservées aux femmes dans les domaines des médias, de la politique, l'ingénierie et du droit », a-t-elle affirmé.

Par ailleurs, la bourse d'étude instituée par le Roi Abdullah a quadruplé l'opportunité pour les femmes d'étudier à l'étranger ces quatre dernières années, et bénéficié à environ 24 581 étudiantes, a-t-elle précisé. En matière d'autonomisation des femmes, celles-ci sont admises à la « Choura », le Conseil consultatif officiel du pays, avec une participation d'au moins 20%, en plus du droit qui leur est accordé de se présenter et de voter lors des élections des conseils municipaux, s'est félicitée Mme Abdulbaqi.

Toutes ces mesures, a-t-elle poursuivi, ont eu pour effet de permettre aux femmes saoudiennes d'accéder à de hauts postes de responsabilité tant au niveau national qu'international.

S'agissant des abus à l'égard des femmes, elle a souligné que les textes de la charia, la loi islamique, interdisait formellement ces pratiques. Il n'y a donc aucun mystère, selon elle, au choix de l'Arabie saoudite de ratifier la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, et de contribuer à hauteur de 2 millions de dollars aux activités d'ONU-Femmes, a-t-elle conclu.

M. DHAMMIKA SEMASINGHE (Sri Lanka) a déclaré que son pays avait amélioré, de manière importante, la qualité de vie des femmes et des filles de son pays. Les taux de mortalité infantile et maternelle ont ainsi reculé de manière significative. L'approche intégrée de l'action politique menée en faveur des femmes et des enfants a conduit à des résultats bénéfiques pour leur visibilité dans la société.

L'un des objectifs du Sri Lanka est d'augmenter le nombre de femmes sur le marché du travail de 31% en 2011 à 40% en 2016. Le représentant a ainsi indiqué que des stratégies étaient mises en œuvre pour augmenter les opportunités offertes aux femmes disposant d'un diplôme d'éducation secondaire ou supérieur.

Le plan quinquennal d'action en faveur des femmes adopté par le Sri Lanka reflète cinq centres d'intérêt qui correspondent aux questions clefs mises en avant dans la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité des Nations Unies, notamment: les femmes déplacées de l'intérieur; les violences faites aux femmes; la traite des femmes; la consolidation de la paix et la réinstallation.

Le représentant a rappelé que les effets cumulés des crises alimentaire et pétrolière de 2007 et 2008, ainsi que la crise économique et financière de 2008, avaient eu des impacts négatifs sur les efforts menés en faveur de la transformation de la vie des femmes. L'égalité des sexes ne peut être atteinte que si leurs conditions sociales, économiques et politiques, souvent dépendantes les unes des autres, connaissent une amélioration. Enfin, le Sri Lanka salue l'accent fort mis sur l'égalité des sexes dans la formulation du Programme de développement pour l'après-2015.

M. RICHARD NDUHUURA (Ouganda) a affirmé que la promotion des femmes et de l'égalité des sexes était un enjeu vital dans la transformation des sociétés sur les plans politique, économique et social. À cet égard, l'Ouganda réaffirme l'importance de la pleine mise en œuvre de la Déclaration de Beijing et du Programme d'action.

Le représentant a rappelé que dans la Constitution de son pays, tous les citoyens étaient considérés comme des êtres égaux, quel que soit leur sexe. Compte tenu des injustices historiques subies par les femmes, la Constitution assure leur pleine représentation.

En tant qu'État partie à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de violence à l'égard des femmes, l'Ouganda s'attache à la mise en œuvre du texte et au respect des droits humains et des libertés fondamentales, pour les hommes comme pour les femmes.

Le représentant a ensuite affirmé que son gouvernement avait accompli d'importants progrès pour remplir les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD): réduction de moitié du nombre de personnes qui vivent dans une situation d'extrême pauvreté; amélioration de la santé des maternelle; diminution de la mortalité infantile, et lutte contre le virus VIH/sida qui a un impact direct sur la santé des femmes et des filles du pays.

Pour conclure, le représentant a rappelé que l'élimination des inégalités entre les sexes et la promotion des femmes étaient des conditions *sine qua non* pour le progrès de l'humanité.

Mme AMATLAIN ELIZABETH KABUA (Îles Marshall), s'exprimant au nom du Forum des îles du Pacifique, a fait remarquer que les dirigeants du Forum, réunis à Majuro en septembre dernier, avaient reconnu les progrès récents réalisés dans la mise en œuvre de leur Déclaration de 2012 sur l'égalité des sexes. L'accent est mis sur l'appui aux femmes handicapées, l'accès des femmes à l'emploi et aux opportunités économiques ainsi que l'amélioration de la santé sexuelle et reproductive.

La région du Pacifique lutte pour assurer la parité et les droits des femmes, a poursuivi Mme Kabua, mais peu de pays sont sur le point de réaliser l'Objectif du Millénaire pour le développement

consacré à cette question. La participation parlementaire des femmes est la plus faible du monde, a-t-elle regretté.

Peu de progrès ont été accomplis pour incorporer dans les législations nationales les dispositions de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Des pays comme Samoa, Vanuatu et Tuvalu ont toutefois introduit des quotas pour promouvoir la participation des femmes à leurs gouvernements. Des efforts sont entrepris partout pour éliminer la violence contre les femmes, y compris la violence conjugale.

Des progrès ont également été réalisés à travers le Groupe de travail régional du Pacifique sur les femmes, la paix et la sécurité, qui reconnaît l'importance des résolutions 1325 (2000) et 1820 (2008) du Conseil de sécurité. Les îles de la région, a souligné la représentante, doivent intégrer la problématique hommes-femmes dans leurs stratégies climatiques.

Quant à la cinquième Conférence ministérielle sur les femmes du Secrétariat du Forum du Pacifique, qui se tiendra à la fin du mois, elle se concentrera sur les liens entre le processus de Beijing, les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), le programme de développement pour l'après-2015 et la réunion de 2014 des petits États insulaires en développement.

M. ABDULKALAM ABDUL MOMEN (Bangladesh) a déclaré que la promotion était une priorité du Gouvernement qui a adopté un certain nombre de politiques et stratégies en faveur des femmes, en particulier dans le domaine de l'éducation et du renforcement des capacités. Ainsi, l'éducation des filles a été rendue entièrement gratuite jusqu'à la fin du cycle secondaire. Le Bangladesh, qui appuie l'initiative « L'éducation avant tout » du Secrétaire général, a enregistré des chiffres record du nombre d'instituts de formation professionnelle dans des secteurs aussi divers que l'agriculture, la technologie de l'information, la couture et les soins esthétiques.

Cette éducation a fortement contribué à retarder l'âge du mariage, à réduire la mortalité maternelle et infantile et à créer une génération saine de main-d'œuvre féminine. Par ailleurs, l'entreprenariat féminin est également encouragé, avec un accès aux services bancaires et aux crédits, tandis que 10% des postes sont réservés aux femmes dans la fonction publique et près de 65% dans l'enseignement primaire.

Le représentant a aussi rappelé que son pays est pionnier dans l'octroi de postes politiques de haut rang aux femmes, avec la chef de Gouvernement, la présidente du Parlement et les leaders de l'opposition. Tout cela a été accompli grâce à la coopération et à l'appui des partenaires du développement des agences onusiennes, a-t-il conclu.

Mme MARÍA CRISTINA PERCEVAL (Argentine) a déclaré qu'il ne suffisait pas d'adopter des lois pour faire progresser les droits de la femme: « il faut mener des politiques adaptées et avoir une culture institutionnelle ». Elle a reconnu que la crise financière et économique mondiale commencée en 2008 avait eu un impact négatif sur les conditions de vie des femmes, en matière d'éducation, de sécurité sociale et de travail. Pour contrer cette situation, il faut prendre des mesures actives qui tiennent compte du sexe pour éviter toute exclusion, discrimination ou pauvreté.

Le principe d'égalité est un principe éthique qui mérite d'être défendu et doit se traduire dans la réalité, a poursuivi la représentante. L'Argentine s'associe aux recommandations du Secrétaire général pour intégrer des indicateurs et une perspective sexospécifique dans tous les objectifs de développement de l'après-2015. Dans cet esprit, elle a préconisé « une vision transversale mettant l'accent sur l'égalité entre les sexes et la défense des droits des femmes ».

Rappelant que l'Argentine est dirigée par une femme, Mme Perceval s'est félicitée de l'application stricte des lois sur les quotas relatifs à la participation des femmes à la vie politique. La communauté internationale doit renforcer la pleine participation des femmes, sur un pied d'égalité, dans tous les lieux de prise de décision. De même, le travail rural doit devenir une activité digne et le droit des femmes à la migration doit être reconnu.

Mme DRAGANA ANDELIC (Bosnie-Herzégovine) a insisté sur le fait que les femmes réfugiées et déplacées étaient exposées à des risques élevés et à une vulnérabilité croissante. Cette situation exige, selon elle, un renforcement sous tous azimuts de l'assistance humanitaire sensible à l'égalité des sexes. La protection des femmes dans les situations de conflit et la fin de l'impunité restent des priorités majeures, a-t-elle ajouté, en appuyant le travail de l'ONU face à la violence sexuelle dans les conflits armés, en particulier les mandats des procédures spéciales.

Elle a appelé à ne pas oublier les causes profondes de la violence à l'égard des femmes, notamment leur dépendance économique, l'accès inégal à l'éducation ou les pratiques sociales et culturelles préjudiciables.

Elle a estimé que le cadre et les politiques normatives internationales constituaient le socle sur lequel toutes les parties prenantes devaient axer leurs efforts tendant à l'élimination de la violence à l'encontre des femmes. À cet égard, et bien que de nombreux pays aient ratifié la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la représentante a considéré que ce processus devrait conduire à une ratification universelle.

Mme ALANEZ (Bahreïn), évoquant le projet de réforme dans le Royaume, a dit que son pays était convaincu qu'il faut accorder aux femmes un rôle important dans la vie politique, économique et publique. Le Conseil suprême a une vision claire d'une société égalitaire et prévoit divers plans d'action pour améliorer la condition de la femme à tous les niveaux pour la période 2013-2022.

En partenariat avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Bahreïn met en œuvre un programme sur le thème « Nous construisons ensemble notre nation », en vue de promouvoir la participation des femmes à la vie politique. Un autre programme sur la durabilité de l'emploi vise à réduire le nombre de femmes au chômage et à leur accorder des prêts.

En outre, la première Conférence nationale pour les femmes s'est tenue sur le thème « Intégrer les femmes bahreïnes dans le développement du pays ».

Les ministères ont créé des entités chargées d'assurer l'égalité entre les sexes, a continué la représentante. Chaque année, au 1^{er} décembre, est commémorée la Journée de la femme. De plus, la parité hommes-femmes est inscrite dans la Constitution.

Le Bahreïn, qui a adhéré en 2002 à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, fournit chaque année ses rapports en temps voulu. Pour appliquer les dispositions de la Convention, diverses lois ont été promulguées, dont une loi sur la famille et l'égalité entre les membres de la famille, et l'âge minimum légal du mariage a été relevé.

Mme NICOLE ROMULUS (Haïti) a indiqué que le Gouvernement Martelly-Lamothe mettait en place d'ambitieux programmes sociaux que le pays ait jamais connus avec environ 76 millions de dollars alloués à l'amélioration des conditions de vie des plus vulnérables. Grâce à ces programmes, 57 000 mamans démunies ont déjà reçu des transferts de fonds, tandis que 60 000 kits agricoles seront distribués dans les zones rurales.

Aujourd'hui, le mouvement féministe haïtien est en pleine expansion et se distingue par sa vigueur, la continuité de sa présence et surtout sa crédibilité. Les organisations « Solidarité Famm Ayisyen » et « Famm Solèy Levé » revendiquent une reformulation de la Constitution pour inscrire la problématique de la femme dans l'agenda politique national.

Mme Romulus a ensuite fait une brève présentation des principales institutions et des instruments juridiques pour favoriser la pleine jouissance des droits des femmes. Il s'agit notamment de la création du Ministère de la condition féminine et aux droits de la femme, en 1994, et de la ratification de plusieurs instruments comme la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, de la Convention interaméricaine sur la prévention, la sanction et l'élimination de la violence contre la femme et de la Convention sur les droits politiques de la femme.

Toutefois, les recommandations à elles seules ne pourront jamais mettre un terme aux violations contre les femmes, a-t-elle déclaré, en appelant les acteurs potentiels à faire cesser les violations des droits des femmes.

Mme EI MON SWAI (Myanmar) a affirmé que, dans son pays, les femmes jouissaient traditionnellement des mêmes droits que les hommes. Le Myanmar est l'un des rares pays où la femme garde son propre nom après le mariage, a-t-elle indiqué. Il n'y a plus virtuellement de discrimination en matière de salaires, d'âge de départ à la retraite, d'emploi, de droit de vote et l'article 352 de la Constitution interdit les discriminations fondées sur la race, la naissance, la religion ou le genre dans les attributions de postes, a-t-elle ajouté.

Depuis le début de la transition démocratique pacifique au Myanmar, a expliqué la représentante, les prises de position sur la question de l'égalité des sexes et de la protection des femmes se font de plus en plus fortes au Parlement. En outre, les plaintes sur les violations et les abus contre les droits des femmes peuvent être déposées à la Commission nationale des droits de l'homme.

Le Gouvernement est en train de préparer les quatrième et cinquième rapports à soumettre en tant qu'État partie au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes. Pour renforcer le rôle des femmes, leur développement et leur autonomisation, le Gouvernement a mis en place un nouveau plan national stratégique pour la promotion de la femme couvrant la période 2013-2022, a déclaré la représentante.

La participation des femmes au processus politique ainsi que dans le monde des affaires commence à se développer, a-t-elle dit, tout en ajoutant que ces progrès étaient visibles surtout dans les secteurs de la santé, de l'éducation, de l'information, de l'industrie et du travail. Face au trafic d'êtres humains, le Myanmar coopère étroitement avec les États voisins de la région du Mekong et a pris des mesures telle la loi contre le trafic d'êtres humains, a-t-elle conclu.

M. WHAWARIAT GSELISSIE TESHAY (Éthiopie) a indiqué que le Gouvernement avait déployé des efforts en vue d'une active et pleine participation des femmes dans le développement et dans toutes les sphères de la vie du pays. Le Gouvernement soumet régulièrement ses rapports périodiques aux différents organes de traités, comme elle l'a notamment fait avec les sixième et septième rapports combinés au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes.

Pays parmi les moins avancés, l'Éthiopie compte beaucoup sur l'assistance des organismes de l'ONU, a-t-il déclaré, en exprimant sa gratitude au Bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme pour l'Afrique de l'Est pour son assistance technique dans la préparation des rapports et le renforcement des capacités nationales en général.

Concernant la violence à l'égard des femmes, le représentant a soutenu les travailleuses migrantes et dénoncé les crimes odieux et les injustices à leur encontre dans des pays de destination. Il a aussi fustigé les trafiquants tout comme la traite des migrants et souligné que son pays ne ménageait aucun effort contre ce commerce ignoble à travers des programmes de conscientisation du public et avec l'implication de toutes les parties prenantes.

L'Éthiopie agit de concert avec ses voisins, et par des accords bilatéraux avec le Kenya, Djibouti, le Soudan, le Yémen et le Koweït, a-t-il précisé.

M. MAHE TUPOUNIA (Tonga) a salué le travail accompli par le Secrétariat du Forum des îles du Pacifique et le Secrétariat de la Communauté du Pacifique qui mettent l'accent sur les droits et l'autonomisation des femmes. De plus, Tonga appuie la Plate-forme d'action révisée pour le Pacifique en faveur de l'avancement des femmes et de l'égalité des sexes pour la période 2005-2015, qui sert de référence en la matière pour les petits États insulaires de la région (PEID).

Bien que le statut social des femmes de Tonga soit le plus élevé du Pacifique, beaucoup reste à faire pour améliorer leur participation aux niveaux du processus de prise de décisions, a fait remarquer le représentant. La contribution informelle des femmes à l'économie doit être reconnue et il faut renforcer leur sécurité à la maison et au travail.

La politique nationale de Tonga de 2012 sur le genre et le développement vise notamment à respecter la parité dans les réponses à apporter aux catastrophes naturelles et aux changements climatiques.

M. Tupounia a expliqué qu'un accès égal aux soins médicaux a permis de réduire la mortalité maternelle dans son pays. Pour éliminer la faim et réduire la pauvreté, le Gouvernement améliore les transports, ainsi que les services sociaux de base.

En outre, une campagne a été lancée pour réduire les maladies non transmissibles. En septembre dernier, le Parlement a adopté une loi destinée à protéger les femmes et les filles dans le contexte familial. Enfin, il a mentionné les projets entrepris en partenariat avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et la société civile.

Mme SANJA ZOGRAFSKA-KRSTESKA (ex-République yougoslave de Macédoine) a expliqué qu'en vertu du Code électoral, la Commission d'État pour les élections avait le droit de rejeter toute liste de candidats qui ne comptait pas au moins 30% de femmes. Elle a indiqué que 34% des sièges de l'Assemblée étaient actuellement occupés par des femmes, cela ayant permis de renforcer le dialogue avec la population par l'intermédiaire de réunions et de débats publics.

La représentante a aussi expliqué que, suite aux élections locales de 2009, le nombre de femmes siégeant au sein des conseils municipaux avait augmenté de 4,3% par rapport à 2005 pour atteindre le seuil de 27%. Elle a toutefois fait savoir qu'il y avait une importante disparité entre les différentes municipalités du pays.

Mme Zografska-Krsteska a ensuite affirmé que sur les 80 maires élus lors des élections locales du 23 mars 2013, 4 étaient des femmes. Une étude effectuée en 2011 a cependant révélé qu'outre la faible représentation des femmes au sein des conseils municipaux, ces dernières étaient peu recrutées par les administrations locales ainsi que les entreprises publiques et que davantage d'efforts de sensibilisation devaient donc être déployés au niveau local.

La représentante a poursuivi en évoquant l'adoption, en 2012, de la loi sur l'égalité des chances, suivie par l'adoption, en février 2013, de la Stratégie macédonienne pour l'égalité entre les sexes pour la période 2013-2020.

Un autre pas de géant a également été franchi avec l'adoption de la Stratégie pour la budgétisation sexospécifique qui couvre la période 2012-2015, a-t-elle ajouté. Au mois de janvier de cette année, le Gouvernement a adopté un Plan d'action national pour la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité.

Mme Zografska-Krsteska a ensuite évoqué la candidature de son pays au Conseil des droits de l'homme pour la période 2014-2016 et a assuré que si elle était élue, l'ex-République yougoslave de Macédoine accorderait une attention particulière à la promotion des l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes.

M. CHARLES P. MSOSA (Malawi) a fait remarquer que son pays avait enregistré des progrès mitigés dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, notamment en ce qui concerne la parité, même s'il a été classé dans la liste des 20 pays les plus performants d'Afrique.

En coopération avec ses partenaires du développement et avec la société civile, le Malawi a donc adopté le cadre d'accélération de la réalisation des OMD, qui a permis d'identifier quatre domaines d'action prioritaires: la scolarisation des fillettes, le statut économique des femmes, leur participation au processus de prise de décisions et la réduction de la violence sexiste.

Motivé par le fait qu'il est pour la première fois présidé par une femme, le Malawi place au centre de ses préoccupations l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans tous les aspects de son développement, a assuré M. Msosa.

Mme VERÓNICA CALCINARI VAN DER VELDE (Venezuela) a déclaré que l'égalité des sexes devait être entendue comme partie indispensable des transformations démocratiques, et conduire à l'instauration d'une société véritablement juste et humaine. La vision de développement du Venezuela comporte une dimension indiscutablement féministe qui reconnaît que la femme est un sujet historicosocial dans le cadre juridique du pays.

Un grand éventail de textes législatifs et normatifs institutionnels a été adopté en vue de la pleine inclusion de la femme dans tous les aspects de la construction du modèle de développement choisi par le Venezuela.

Ainsi, la Constitution, approuvée à l'issue d'un référendum populaire sans précédent, a inclus un langage non sexiste, établit des garanties et des droits pour les femmes, y compris la reconnaissance des tâches au foyer comme génératrices d'une valeur ajoutée, de richesses et de bien-être social.

Il en a résulté que 50% des fonctionnaires publics sont des femmes et d'importants postes politiques sont occupés par des femmes. De son côté, l'Observatoire national de l'équité des genres assure le suivi et contrôle des indicateurs d'égalité des sexes, et des tribunaux spécialisés dans la protection de la femme ont été mis sur pied pour juger les auteurs de crimes à l'encontre des femmes.

M. MILORAD ŠĆEPANOVIĆ (Monténégro) a souligné qu'en adoptant des conclusions solides sur la violence à l'égard des femmes, la cinquante-septième session de la Commission de la condition de la femme avait posé des jalons remarquables dans le renforcement des droits des femmes. Il importe désormais que toutes les parties prenantes, en particulier les États, veillent à la mise en œuvre des documents issus de la session de la Commission.

Autre jalon, a-t-il estimé, l'adoption de la [résolution 2106](#) (2013) du Conseil de sécurité en vue de l'élimination de la violence sexuelle en temps de conflit. L'élimination de toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles est inscrite parmi les priorités majeures du Monténégro aux niveaux national et international, a-t-il ajouté en saluant la Déclaration ministérielle sur l'élimination de la violence sexuelle.

Le représentant a également jugé inacceptable le recours au viol comme arme de guerre, en insistant sur la nécessité de faire cesser l'impunité, de pénaliser les auteurs et d'assister les victimes et les survivants. Il a appelé à redoubler d'efforts pour mettre fin à ce fléau qui frappe encore de nombreuses sociétés, femmes et filles de par le monde.

Au plan national, l'égalité des sexes est une question prioritaire et a été intégrée dans le programme de mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le développement. Dans le domaine économique, le taux d'emploi féminin a été fixé à 50% à l'horizon 2015 et celui du chômage à 9%. Il reste cependant que des lacunes sont à combler, en particulier dans la suppression des préjugés et stéréotypes en matière de participation des femmes dans la vie politique et du processus de prise de décisions à tous les niveaux. Un nouveau plan d'action pour la réalisation de l'égalité des sexes a été adopté pour remédier efficacement à ces lacunes, a-t-il encore indiqué.

M. TUVAKO NATHANIEL MANONGI (République-Unie de Tanzanie) a expliqué que son pays avait pris diverses mesures pour promouvoir l'autonomisation économique des femmes, dans les domaines industriel, commercial, agricole et des petites et moyennes entreprises. Le Fonds de développement de la femme et d'autres entités, comme des coopératives, offrent des microcrédits aux femmes entrepreneures dans tout le pays, y compris dans les zones rurales et à Zanzibar.

Par ailleurs, la Constitution tanzanienne établit des structures pour encourager la participation des femmes aux processus de prise de décisions et à la vie politique en général. Ainsi le Parlement compte-t-il au moins 30% de femmes. En 2010, 27% des ministres étaient des femmes, contre 15% en 2004.

Le Gouvernement a mis au point un plan national d'action pour éliminer la violence à l'égard des femmes et des enfants (2001-2015), ainsi qu'un Plan national d'action pour éliminer la mutilation génitale féminine (2001-2015). Une stratégie multisectorielle pour répondre à la violence sexiste à Zanzibar a été définie, et un comité multisectoriel sur la violence contre les femmes, les enfants et les albinos a été établi pour le reste du pays. Une force de police féminine a également été créée pour traiter les plaintes des victimes de la violence sexiste.

Préoccupée par les questions de santé maternelle, la Tanzanie s'efforce d'élargir la couverture médicale des femmes enceintes et des nouveau-nés, et souhaite l'appui financier de la communauté internationale à cet égard. M. Manongi a également demandé à celle-ci de faire en sorte que l'autonomisation des femmes rurales figure dans le programme de développement pour l'après-2015.

Mme DULCE SÁNCHEZ (Honduras) a signalé qu'à une date récente, le Congrès national avait adopté une loi sur l'emploi partiel, susceptible de les favoriser davantage, compte tenu des tâches domestiques et de soins qu'elles sont appelées à remplir en dehors du travail. Par ailleurs, le pays a réussi à réduire les inégalités entre les sexes dans l'enseignement et à intégrer davantage de femmes dans la science et la technologie.

En dépit des progrès dans l'accès à tous les niveaux de l'enseignement, les femmes ne bénéficient pas encore d'un accès égal à des emplois de qualité ni à des conditions de travail et salariales optimales puisqu'elles gagnent, en moyenne, 66% du salaire de leurs collègues masculins pour un travail égal.

Dans le domaine politique, la loi électorale a été modifiée, portant à 40% le quota féminin dans les candidatures des partis. L'amendement d'un article de la loi électorale prévoit en outre qu'à partir de 2016, le principe de parité sera appliqué, le Tribunal électoral suprême étant chargé de veiller à l'application de ce principe.

En conclusion, Mme Sánchez a plaidé en faveur d'une participation accrue des femmes, de l'égalité des chances et d'un appui en vue de leur intégration dans le développement.

M. CHARLES T. NTWAAGAE (Botswana) a regretté qu'une disparité existe encore entre les sexes à travers le monde, y compris au Botswana. Dans ses efforts pour redresser la barre, le Gouvernement du Botswana a mis en place un certain nombre de mesures, notamment le Programme d'émancipation économique des femmes grâce auquel 1,7 million de dollars ont été distribués à 1 220 bénéficiaires en 2012, a dit M. Ntwaagae.

Sur les violences faites aux femmes, le représentant du Botswana a salué les progrès accomplis par les États Membres. « Néanmoins, nous sommes préoccupés par le fait que la violence sexiste reste le principal obstacle pour arriver à l'égalité entre les sexes », a souligné la délégation du Botswana avant de déplorer que les femmes, partout à travers le monde, restaient « largement marginalisées dans la sphère politique à cause de lois, pratiques et attitudes discriminatoires, entre autres facteurs. »

Mme SOMAIA BARGHOUTI (Palestine) a salué les avancées réalisées dans l'autonomisation des femmes, tout en soulignant la persistance de nombreux défis et entraves à la pleine mise en œuvre de la Déclaration de Beijing, en particulier pour les femmes palestiniennes qui « endurent les situations les plus insupportables à cause de l'occupation militaire israélienne ».

« Le fait qu'Israël n'ait jamais été tenu responsable de ses crimes a encouragé la poursuite et l'escalade de l'oppression contre le peuple palestinien, dont les femmes et les enfants », a-t-elle déclaré, avant d'appeler la communauté internationale à « prendre des mesures concrètes pour imposer à Israël la fin des violations du droit international et la rendre responsable des violations des droits de l'homme des Palestiniens ».

La représentante a passé ensuite en revue « les politiques illégales de la Puissance occupante » qui ont des conséquences non seulement sur l'autonomisation des femmes, mais aussi sur leur simple bien-être: intensification des constructions; extension des colonies; construction du mur de séparation; augmentation des destructions de maisons ou des terres agricoles; sévères restrictions de circulation sur les biens et les personnes; déplacements forcés; emprisonnement de milliers de personnes, dont des femmes; manque d'accès à l'éducation et aux services de santé.

Dans ce contexte, la représentante a estimé que ces violences typiques, associées à la violence politique de l'occupation, représentaient un obstacle majeur à l'autonomisation des femmes palestiniennes. « Nous attendons le jour où des actions seront menées pour tenir Israël responsable de ses crimes et de ses violations grossières des droits de la population civile palestinienne », a-t-elle conclu.

Mme MELISSA ANN MARIE BOISSIERE (Trinité-et-Tobago) a assuré que le Gouvernement de son pays coopérait avec tous les acteurs de la vie publique « pour créer une société davantage sensibilisée à la problématique hommes-femmes », notamment à travers des programmes impliquant des hommes et des garçons. Un projet de politique nationale sur la parité est envisagé. En outre, a-t-elle précisé, le cadre législatif de Trinité-et-Tobago a été amendé à plusieurs reprises pour mieux protéger les droits des femmes et répondre à leurs besoins spécifiques.

Des programmes ont été créés pour promouvoir la participation politique et économique des femmes, et pour s'occuper de l'impact de l'activité des gangs et de la violence armée sur la vie des femmes de Trinité-et-Tobago. Les armes légères et de petit calibre représentent un véritable défi au niveau national, a insisté Mme Boissiere.

Son pays a participé activement aux négociations qui ont conduit à l'adoption récente du Traité sur le commerce des armes, qu'il a déjà ratifié. Elle a demandé aux États Membres d'appuyer l'établissement du Secrétariat du Traité à Trinité-et-Tobago.

Par ailleurs, Trinité-et-Tobago met l'accent sur la famille et sur les mères célibataires, tout en s'efforçant de faire disparaître les stéréotypes ainsi que la violence sexiste. Un réseau gratuit d'hôpitaux et de centres de soins doit permettre à tous, y compris les femmes, de jouir du meilleur état de santé physique et mental possible.

Mme ANN DEER, du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), a constaté que la violence sexuelle en temps de conflit armé était largement répandue et que sa prévalence et ses conséquences étaient sous-estimées. Elle peut aussi être utilisée comme représailles, comme moyen d'intimidation ou comme forme de torture. Elle peut être utilisée comme arme de guerre avec pour objectif de détruire le tissu social, a-t-elle dit.

Mais le viol et les autres formes de violence sexuelle restent interdits par les droits de l'homme et par le droit international humanitaire, a-t-elle rappelé. À ce titre, ces crimes doivent être poursuivis et tous les États sont tenus de les criminaliser en droit interne. Ils ont aussi l'obligation de faire des enquêtes et de poursuivre leurs auteurs, a dit Mme Deer, pour qui le système judiciaire national peut agir comme force de dissuasion et peut prévenir l'émergence de violence sexuelle contre les femmes.

Elle a indiqué que les femmes déplacées, les femmes migrantes, les veuves, les femmes chefs de familles, les détenues, celles qui sont enrôlées dans les forces ou groupes armés, et celles qui sont membres d'ethnies minoritaires étaient particulièrement exposées à ces violences. Elle a ajouté que, parfois, la violence sexuelle était perpétrée contre des hommes et des garçons surtout en milieu carcéral.

Mme Deer a évoqué le fait que les victimes de la violence sexuelle faisaient souvent face au phénomène de double victimisation. Elles subissent des blessures et des traumatismes dangereux et de longue durée, et font face à la stigmatisation et au rejet par leurs familles et communautés. Elle a ainsi demandé à ce que les victimes aient un accès rapide et facile aux soins dans les 72 heures après les faits y compris à des prises en charge psychologiques et des soins psychiques dans l'immédiat et à long terme.

Elle a reconnu qu'obtenir de tels soins restait un défi pour les victimes d'autant que les infrastructures sont souvent endommagées par les conflits et que le personnel médical et les médicaments ne sont pas toujours disponibles. À cela s'ajoute, a-t-elle dénoncé, le fait que la violence sexuelle demeure invisible dans de nombreux contextes où la honte, le sentiment de culpabilité, la peur de représailles découragent les victimes à aller de l'avant. Il est en outre très difficile d'accéder et porter secours aux victimes, a regretté Mme Deer.

S'agissant des solutions, elle a évoqué l'importance de l'éducation communautaire notamment pour réduire les risques et la stigmatisation. Elle a également souligné la nécessité d'assurer la sécurité des victimes et de prévenir d'autres attaques. « Le CICR s'efforce de répondre à la violence sexuelle dans les conflits armés et autres situations de violence de manière pluridisciplinaire. Il fournit des soins médicaux et des soutiens psychologique et économique aux victimes, s'engage dans des activités, et travaille avec d'autres partenaires pour minimiser les risques et pour prévenir la violence sexuelle tout en veillant à ce que sa réponse soit adaptée aux contextes spécifiques dans lesquels il travaille », a-t-elle conclu.

M. ALESSANDRO MOTTER, de l'Union interparlementaire (UIP), a présenté les quatre axes de la stratégie de l'UIP pour la promotion des droits de la femme. Elle repose sur la fourniture aux décideurs politiques d'une information de qualité fondée sur des recherches, l'autonomisation des femmes parlementaires, la sensibilisation des parlements à l'intégration d'une approche de genre dans leurs travaux et enfin sur la lutte pour l'élimination des discriminations et violences dont elles sont souvent victimes.

Selon l'Union, la recherche est un outil essentiel pour aborder les situations et leur trouver des solutions adaptées. C'est grâce aux informations collectées sur la participation des femmes dans les parlements, les bonnes pratiques et les analyses qui en découlent que l'Union interparlementaire est à même de soutenir les parlements, les guider dans l'adoption de mesures efficaces et de renforcer les capacités des femmes parlementaires dans le monde.

C'est dans ce contexte que l'Union soutient l'appel du Secrétaire général en vue de collecter des données ventilées sur la participation politique des femmes au niveau local.

Mme ANNE CHRISTENSEN, de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, a dit que le monde devait aussi porter son attention sur la violence basée sur le genre résultant des situations de catastrophes naturelles qui a lieu dans les camps, les abris qui troublent la vie de millions de gens. À cet égard, la Fédération, avec ses partenaires, a développé une application pour téléphone mobile sur la prévention de la violence pour les intervenants en cas de catastrophe.

Cette application est à l'essai cette année et sera finalisée en 2014. L'application aidera ses utilisateurs à intégrer la prévention de la violence dans tous les secteurs ainsi que pour identifier les zones à risque et sécurisées. La Fédération appelle toutes les parties prenantes à donner la priorité à la prévention

de la violence et à renforcer les structures de soutien aux communautés, a déclaré Mme Christensen. En ce qui concerne le programme de développement pour l'après-2015, a-t-elle ajouté, la Fédération demande l'accélération des réalisations des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) avec un accent particulier sur la santé maternelle et la lutte contre les inégalités.

M. Zachary Bleicher du Fonds international de développement agricole (FIDA), dans une déclaration conjointe de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), du Programme alimentaire mondial (PAM) et du Fonds international de développement agricole, a rappelé que les femmes représentaient 43% de la main-d'œuvre agricole et que ce taux atteignait 70% dans certaines nations.

Tout en travaillant bien plus longtemps que les hommes, les paysannes dispensent également des soins, s'occupent des enfants, des personnes âgées et des malades. Dans certaines régions, beaucoup de femmes sont aussi entrepreneurs et investisseurs qui consacrent le gros de leurs revenus au bien-être de leurs familles et sociétés.

Le représentant a appuyé le programme « Accelerating Progress Toward the Economic Empowerment of Rural Women », une initiative quinquennale conjointe avec ONU-Femmes. Il a souligné que, de concert avec les pays concernés (Éthiopie, Guatemala, Kirghizistan, Libéria, Népal, Niger et Rwanda), les organisations de l'ONU impliquées avaient identifié plusieurs domaines de priorité nationale, en particulier le renforcement des organisations et coopératives de femmes, la formation de femmes petits entrepreneurs pour les aider à accroître leur rendement et à gérer le marketing et le crédit, l'appui à la nutrition maternelle et infantile par l'apport de nourriture supplémentaire et la promotion de potagers sur la base de cultures nutritives.

D'autre part, à l'occasion de la dernière session du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes à Genève, les organisations onusiennes impliquées ont appuyé la préparation d'une observation finale sur l'article 14 de la Convention de sorte à refléter la réalité vécue par les femmes rurales.

M. KEVIN CASSIDY, de l'Organisation internationale du Travail (OIT) a rappelé que la moitié des 232 millions de migrants dans le monde étaient des femmes et que la plupart d'entre elles migraient pour trouver des opportunités d'emploi. Elles sont ainsi des sources de revenus tant pour leurs familles et que pour leurs pays d'origine.

Dans ce contexte, l'OIT préconise cinq messages forts pour la protection et la promotion de conditions décentes pour les femmes migrantes au travail, a avancé M. Cassidy. Elle plaide pour une approche centrée sur les migrants et sur les droits de la migration de travail y compris des politiques de migration de travail tenant compte du genre, des institutions efficaces ainsi que des lois et politiques guidées par les normes internationales du travail ou la Convention concernant les travailleurs migrants de 1949.

L'OIT demande aussi que l'on accorde une attention particulière aux cas des travailleurs domestiques qui sont actuellement au nombre de 52,6 millions dans le monde dont 80% sont des femmes. L'OIT recommande également des actions décisives pour régulariser le travail des agences de placement qui souvent prennent des frais exorbitants. L'OIT propose également qu'il n'y ait pas de complaisance à l'égard du trafic d'êtres humains et du travail forcé. Elle affirme qu'il faut agir, ensemble, afin d'arrêter la violence basée sur le genre dans le monde du travail.

Droits de réponse

La représentante d'Israël a fait remarquer que si les Palestiniens souhaitaient réellement améliorer la situation des femmes, « ils se seraient employés à améliorer leur sort ». Elle a souligné le lien étroit entre la promotion de la paix et la promotion des droits des femmes. Israël, a-t-elle dit, est un « exemple de protection des femmes » dans la région.

La représentante de la Palestine a évoqué les « centaines » de rapports de l'ONU et d'organisations internationales qui citent l'occupation comme « obstacle principal » à la promotion de la femme. Elle a reproché à Israël d'utiliser des données « hors contexte ».

PROMOTION ET PROTECTION DES DROITS DE L'ENFANT [point 65]

-- Promotion et protection des droits de l'enfant ([A/68/257](#) , [A/68/263](#) , [A/68/253](#) , [A/68/267](#) , [A/68/274](#) , [A/68/275](#) et [A/68/487](#))

-- Suite donnée aux textes issus de la session extraordinaire consacrée aux enfants ([A/68/269](#))

Déclarations liminaires, suivies de dialogues interactifs

M. ANTHONY LAKE, Directeur général du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), a déclaré que la valeur réelle d'une société, son âme, se mesurait à l'aune de la façon dont elle traitait ses plus jeunes membres: les filles et les garçons qui demain seront des parents, des citoyens et des dirigeants. « Leurs vies et leurs luttes, leur vision du monde, nous intéressent tous au premier chef, car leur avenir est notre avenir à tous », a-t-il déclaré.

M. Lake a présenté, au nom du Secrétaire général, quatre rapports sur les sujets suivants: « État de la Convention relative aux droits de l'enfant » ([A/68/257](#)), « Collaboration en matière de protection de l'enfance au sein du système des Nations Unies » ([A/68/253](#)), « Les filles » ([A/68/263](#)), et « Suivi de la session extraordinaire consacrée aux enfants » ([A/68/269](#)).

Le Protocole facultatif concernant la vente d'enfants, la prostitution d'enfants et la pornographie mettant en scène des enfants et le Protocole concernant l'implication des enfants dans les conflits armés ont été ratifiés, respectivement, par 166 et 152 États.

M. Lake s'est félicité du nombre de vies épargnées. La mortalité infantile est passée de 12 millions par an en 1990 à 6,9 millions en 2010. Environ 90 millions de jeunes vies ont ainsi été sauvées au cours des deux dernières décennies.

Cependant, a-t-il ajouté, « nous ne pouvons baisser les bras dès lors que 18 000 enfants perdent la vie chaque jour pour des raisons qui peuvent être évitées ».

« Nous ne pouvons baisser les bras dès lors que 25% des enfants de moins de 5 ans présentent des retards de croissance, soit 162 millions d'enfants, dont les trois quarts se trouvent en Asie du Sud ou en Afrique subsaharienne », a poursuivi M. Lake.

De plus, 150 millions d'enfants entre 5 et 14 ans subissent un travail forcé.

Deux millions d'enfants syriens ont quitté l'école et un million d'entre eux sont réfugiés, a déploré le Directeur général de l'UNICEF. Au rythme actuel, a-t-il averti, l'Objectif du Millénaire pour le développement qui consiste à réduire des deux tiers la mortalité des enfants de moins de cinq ans ne sera pas réalisé avant 2028. Si rien n'est fait, 35 millions d'enfants de plus mourront probablement entre 2015 et 2028.

Le fléau du sida a créé environ 17,8 millions d'orphelins. La pauvreté, les conflits et les catastrophes naturelles ont également livré à eux-mêmes un grand nombre d'enfants.

Même dans les ménages dirigés par un parent, trop de filles se voient encore refuser une éducation. Plus de 34 millions d'adolescentes n'étaient pas scolarisées en 2011. De plus, 34% des filles dans le monde sont mariées à 18 ans, dont 11% avant leurs 15 ans.

Seulement la moitié des enfants de moins de 5 ans sont enregistrés dans le monde. Le certificat de naissance, le « passeport de l'enfant pour sa santé et sa protection », devrait être gratuit et universel, a insisté M. Lake.

Le progrès est possible si nous donnons la priorité aux besoins de chaque enfant, pour sa santé, son éducation et sa protection, a conclu le Directeur de l'UNICEF.

Dialogue

Cuba a rendu hommage au travail en profondeur de l'UNICEF dans le monde entier et a annoncé que le programme de pays avait été présenté. La délégation s'est engagée à continuer à travailler étroitement avec l'UNICEF.

Mme LEILA ZERROUGUI, Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé, a déclaré que malgré les jalons importants posés dans la protection des enfants au cours des deux dernières décennies, le fléau des conflits violents continuait d'affecter la vie de ceux-ci partout dans le monde. En République centrafricaine, des milliers d'enfants vulnérables paient le prix de la violence depuis la recrudescence du conflit.

Ces enfants sont enlevés ou recrutés, de nouveau, par des groupes armés, souvent dans des zones éloignées où ils sont victimes de violence sexuelle et privés de toute assistance humanitaire, de soins de santé et d'éducation.

La Représentante spéciale a appelé à la mise en place d'interventions robustes pour favoriser leurs protection et réinsertion dans un environnement propice à leur développement. Durant sa visite en Syrie, elle a pu constater l'impact dévastateur de cet autre conflit sur les vies des enfants. En 2012 et 2013, des enfants ont été tués et mutilés par des armes de guerres interdites, y compris par l'utilisation d'armes explosives.

Elle a rappelé que dans le contexte de tactiques de terreur ou de dommages collatéraux, des hôpitaux, des établissements scolaires, des enseignants et des élèves ont aussi été ciblés dans les attaques, ce qui fait fi de leur statut de protection en vertu du droit international humanitaire.

Ces défis colossaux ne peuvent être relevés que par des partenariats novateurs à larges spectres, a-t-elle souligné. Une coopération constructive avec les États Membres, en particulier ceux en train d'affiner leur compétence en matière de sécurité, est cruciale, a-t-elle ajouté en évoquant son initiative visant à mettre fin au recrutement des mineurs.

Suite à sa visite au Yémen, un plan d'action a été adopté, tandis que le Tchad poursuit ses efforts conjoints avec l'ONU en vue de la mise en œuvre de son plan d'action signé en 2011. Mme Zerrougui a en outre jugé vital d'intégrer la question de la réinsertion des enfants dans tout processus de négociation et dans les accords de paix.

Elle a exhorté les États et toutes les parties dans les conflits à s'abstenir de recruter et à utiliser des enfants. Elle a appelé les États Membres à se battre contre l'utilisation des armes explosives et leur grave impact sur les enfants en respectant en toutes circonstances les principes de précaution, distinction et proportionnalité. Elle a également encouragé les États à signer, ratifier et appliquer le Traité sur le commerce des armes.

En tant que communauté internationale, il nous faut bâtir résolument un cadre encore plus robuste de renforcement de l'éducation dans les situations d'urgence, a-t-elle conclu, en invitant les États Membres à l'appui du travail des Nations Unies et d'autres acteurs de la protection de l'enfance par le biais d'un soutien politique, d'expertise et de ressources.

Dialogue

Le représentant de l'Union européenne a demandé à la Représentante spéciale pour le sort des enfants en temps de conflit armé de quelle façon elle comptait intégrer les préoccupations relatives aux enfants dans les processus de paix et de médiation, et quelle était sa stratégie pour mettre fin au recrutement des enfants par les acteurs non étatiques.

Le Représentant de l'Autriche a demandé à la Représentante spéciale d'accorder une attention particulière à la protection de l'éducation, c'est-à-dire les écoles et les universités, dans les conflits armés, ainsi qu'aux besoins des enfants en détention.

La représentante du Liechtenstein a demandé à Mme Zerrougui comment elle travaillait avec les organisations régionales. Elle a souhaité avoir des détails sur sa stratégie pour mettre fin au recrutement des enfants par les États d'ici à 2016.

La représentante de la Suisse lui a demandé comment aider les États à incorporer ses lignes directrices dans leur législation nationale.

La représentante de la République arabe syrienne a souligné que les groupes terroristes entravent l'arrivée de l'assistance humanitaire aux enfants. La Syrie, a-t-elle indiqué, a adopté une loi pour le non

recrutement des enfants dans les activités militaires. Elle a prié Mme Zerrougui de continuer ses efforts pour atténuer les souffrances des enfants syriens « unilatéralement, loin de la politisation ».

Préoccupés par le rôle des acteurs non étatiques, les représentants de la Slovénie, de la Norvège et de l'Allemagne ont également évoqué la situation des enfants en Syrie et souhaité voir les écoles protégées dans les zones de conflit.

Le représentant du Soudan, a assuré la Représentante spéciale de la coopération de son pays avec son bureau et a indiqué qu'il développait un plan d'action pour mettre un terme à l'enrôlement des enfants de moins de 18 ans.

La représentante de la République islamique d'Iran a demandé à l'intervenante si elle avait des informations sur les entreprises de sécurité non étatiques et sur l'incidence des conflits armés sur les enfants après les conflits, notamment lorsque des produits chimiques ont été utilisés.

La représentante de l'Égypte a demandé quelles étaient les conséquences de l'utilisation des drones sur les sociétés et évoqué le traumatisme des mines terrestres.

La représentante du Bélarus a mis l'accent sur l'amélioration de la coopération nationale pour la protection de l'enfant.

Réponse

La Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé a souligné que lorsque des États étaient touchés par les conflits, il convenait de veiller à ce qu'ils s'abstiennent d'enrôler des enfants, d'où la nécessité d'avoir un cadre juridique et normatif. Le Soudan est en train de mettre en œuvre un plan d'action visant ces groupes. Le processus de médiation et de négociations d'accord de paix doit contenir des dispositions sur la protection des enfants de l'enrôlement ou de la démobilisation des enfants.

Dès le début de la médiation, il ne faut pas hésiter à soulever la problématique des enfants. Le redressement, le renforcement des capacités, y compris des enfants, doivent faire partie des discussions. Il est impossible d'engranger un processus de stabilisation sans prendre en compte les enfants recrutés. Généralement, les groupes armés désirent être pris en considération et intégrés dans le processus politique, a-t-elle précisé.

Elle a insisté sur la présence d'un conseiller sur les droits de l'enfant sur le terrain et dans les pourparlers. En ce qui concerne l'Union africaine, elle a espéré pouvoir compter sur l'appui d'autres États Membres car l'Union africaine est de plus en plus présente dans le maintien et la consolidation de la paix en Afrique.

Répondant à la République islamique d'Iran, elle a affirmé qu'outre les groupes armés et les forces de sécurité, d'autres groupes enrôlaient aussi des enfants. Au sortir du conflit, les enfants sont souvent touchés à long terme et il faut se pencher sur la manière la plus durable de traiter ces questions, a-t-elle dit.

Elle a rappelé que son mandat ne lui permettait pas de suivre la question après la cessation du conflit. Mme Zerrougui a réitéré son appel aux gouvernements en vue d'avancer dans l'application du mandat sans le politiser.

Mme MARTAS SANTOS PAIS, Représentante spéciale du Secrétaire général sur la violence à l'encontre des enfants, a présenté son rapport annuel sur la question ([A/68/274](#)). Après avoir rappelé que l'Assemblée générale a décidé de proroger son mandat pour trois ans, elle a salué l'appui croissant en faveur de la ratification et de l'application des normes internationales pour protéger les enfants contre la violence.

Mme Pais a indiqué notamment que son bureau avait préparé une version simplifiée du Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant établissant une procédure de présentation de communication pour permettre aux enfants de le comprendre.

Dans le cadre de la prévention du crime et de la justice pénale, un groupe d'experts à composition non limitée est en cours de création pour développer de nouvelles stratégies sur l'élimination de la violence

à l'encontre des enfants, a-t-elle expliqué. Son Bureau s'efforce de promouvoir la justice réparatrice pour les enfants, qui représente « un changement de paradigme » fondé sur une démarche conciliatrice.

Le travail de Mme Pais repose avant tout sur le renforcement de la collaboration avec les organisations et les institutions régionales. Son rapport s'appuie sur les progrès réalisés par les pays dans la mise en œuvre des recommandations faites dans l'étude des Nations Unies sur la violence à l'encontre des enfants, notamment dans leurs politiques nationales.

Toutefois, averti la Représentante spéciale, les progrès sont trop lents, inégaux et fragmentés. Aujourd'hui, 168 millions de filles et de garçons, dont la moitié ont entre 5 et 11 ans continuent d'être exploités au travail. Parmi eux, 11 millions de filles sont des travailleuses domestiques, souvent exposées à des violences sexuelles et à des mauvais traitements.

Environ 90% des morts violentes se produisent dans des situations non conflictuelles, a expliqué Mme Pais, et les jeunes sont les plus durement touchés. Les garçons adolescents sont souvent victimes d'homicides, pour avoir été manipulés par des revendeurs de drogues, avoir fait partie de bandes organisées ou avoir possédé des armes légères. Pour leur part, les filles risquent d'être victimes de la violence familiale et d'être tuées par leurs partenaires.

La violence à l'encontre des enfants est une véritable priorité mondiale et un problème transversal qui doit être inclus dans le programme de développement pour l'après-2015, a conclu Mme Pais.

Dialogue

El Salvador a rendu hommage au travail du Bureau de la Représentante spéciale sur la violence à l'encontre des enfants, en particulier sa coopération avec El Salvador sur la situation des enfants autochtones et les handicapés.

Hormis l'engagement politique d'El Salvador pour l'application des recommandations de la Représentante spéciale, le délégué a réaffirmé l'appui de sa délégation et a appelé à maintenir et accroître les ressources de son bureau. Le représentant a annoncé que son pays s'apprête à ratifier le troisième Protocole à la Convention relative aux droits de l'enfant et appelé de ses vœux son entrée en vigueur rapide.

L'Union européenne a jugé crucial de protéger les enfants de toutes sortes de violence et de traiter des progrès accomplis en termes de réformes législatives. Elle a estimé que ces réformes devaient s'accompagner de mesures tendant à un changement de comportement. Que peuvent faire les enfants pour garantir la prestation de services de prévention et de protection aux enfants contre la violence?

Le Portugal a indiqué que les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et le programme de développement pour l'après-2015 étaient des processus cruciaux dans lesquels il est pertinent d'inclure la lutte contre la violence à l'égard des enfants.

L'Autriche a voulu savoir quelles étaient les priorités de la Représentante spéciale dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015 et dans l'élaboration de stratégies nationales.

La Norvège a soutenu l'initiative de la Représentante spéciale d'une réunion pour mieux protéger le droit de l'enfant à la participation dans les activités de prévention.

Le Japon s'est inquiété des risques posés par l'utilisation des technologies de l'information et s'est enquis des indicateurs indispensables pour avoir un objectif chiffré dans la lutte contre la pornographie mettant en scène des enfants.

Les États-Unis ont voulu savoir comment évaluer les risques que posent les nouvelles technologies pour les enfants? Ce pays a rappelé qu'il faudrait protéger les enfants tout au long de leur cycle de vie et lutter, en même temps, contre les groupes qui les exploitent.

La Slovénie a adopté une stratégie 2013-2016 de lutte contre la violence à l'égard des enfants, prévoyant la fourniture d'une assistance aux enfants victimes et aux témoins, tout en accélérant la formation des experts. La Slovaquie a appelé tous les États qui ne l'ont pas encore fait à signer et à ratifier la Convention relative aux droits de l'enfant.

Israël a relevé que le rapport de la Représentante spéciale signalait que 2 enfants sur 3 étant victimes de la traite sont des filles et s'est demandé comment y remédier.

La Représentante spéciale a remercié El Salvador pour son engagement politique et a indiqué que pour mieux faire connaître les dispositions du troisième Protocole établissant une procédure de communication, elle avait tenu des réunions avec l'Union européenne et avec la Ligue des États arabes de façon à ce que tous connaissent ce nouvel instrument et son incidence.

Il existe de plus en plus d'exemples de participation d'enfants dans l'élaboration de textes législatifs mais parfois, on tombe dans des travers. Un forum tenu au Ghana avec plusieurs pays d'Afrique occidentale a montré que la participation des jeunes et le potentiel de leurs capacités étaient absolument spectaculaires. Elle a invité à assister demain à une réunion avec des jeunes d'Amérique latine.

Le changement de comportements exige des efforts de longue haleine et les législations n'ont jamais été tout à fait acceptées. Lorsque les législations sont introduites, il convient de veiller à effectuer de larges consultations, comme par exemple, au sujet des mutilations génitales féminines. La Suède a adopté la première législation sur la protection des enfants en 1979. Lorsque cette loi a été adoptée, le Gouvernement a décidé de lancer une grande campagne de sensibilisation et de dissémination et plus de 90% des familles ont été au courant du changement de loi, a-t-elle fourni à titre d'exemple.

Une initiative récente de l'UNICEF « Visible invisible » suscite un intérêt très fort dans le monde entier, a poursuivi Mme Santos Pais, qui a mis l'accent sur la persistance de la violence au sein du foyer. Souvent, les familles ne savent que faire, d'où la nécessité de débattre du sujet pour que la prévention et la lutte contre la violence soient la préoccupation de tous. Dans de nombreux pays, il n'existe pas de mécanisme de recours ou de plainte pour les enfants.

Il faut en créer, les rendre plus accessibles, notamment aux handicapés (langue des signes, braille, etc.) et fournir aux professionnels la possibilité de responsabiliser la société pour qu'aucune victime ne soit laissée de côté. Dans sa réponse à Israël, elle a estimé important de prévenir la traite par exemple en investissant dans une éducation qualitative. Les familles de victimes insistent sur ce point pour que les personnes ne tombent pas dans ces situations tragiques.

Le programme de développement pour l'après-2015 doit inscrire le fait d'être à l'abri de la peur comme l'une des priorités principales, a-t-elle suggéré. À cet égard, elle a cité des situations démontrant le lien entre les objectifs et une existence exempte de crainte de violence. Concernant la question de la Norvège et du Japon, elle a signalé que les enfants estiment très important de sensibiliser la population à la violence à l'égard des enfants.

Tous les pays doivent faire un travail plus avancé sur les technologies de l'information car les enfants y ont accès, souvent sans supervision, a-t-elle indiqué en signalant diverses initiatives nationales et internationales à cet égard.

Mme NAJAT MAALA M'JID, Rapporteuse spéciale sur la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie impliquant des enfants, a présenté son rapport portant sur la période allant d'août 2012 à août 2013 dont la première partie fait état de diverses activités menées dans le cadre de son mandat et la deuxième est consacrée à une étude thématique sur la prévention en tant que composante clef d'un système intégré de protection de l'enfance visant à protéger effectivement et durablement tous les enfants, sans discrimination, contre la vente et l'exploitation sexuelle dans la prostitution et la pornographie.

Dans tous ses rapports de pays et thématiques, elle a mis l'accent sur l'importance des mesures préventives, les bonnes pratiques ainsi que les principaux défis.

Reconnaissant que la mise en œuvre de stratégies de prévention efficace et durable n'était pas aisée, la Rapporteuse spéciale a indiqué que les mesures préventives devaient prendre compte de nombreux facteurs, souvent interdépendants, tant au niveau national que transnational car les causes et facteurs de risque sont multidimensionnels, complexes et évolutifs.

Une prévention efficace doit être proactive pour réduire la vulnérabilité des enfants à la vente et à l'exploitation sexuelle. Ainsi, il s'agit de disposer d'une bonne connaissance et compréhension de tous les facteurs de risque liés au contexte socioéconomique, politique, législatif, institutionnel et culturel.

Dans ce sens, la prévention est un élément clef d'un système intégré de protection de l'enfance, fondé sur les droits de l'enfant. Mme Maala M'jid a encouragé à procéder à une analyse approfondi de la demande et à l'instauration d'un système d'information fiable et standardisé afin d'évaluer régulièrement l'évolution de la situation d'enfants vulnérables.

La Rapporteuse spéciale a aussi recommandé l'enregistrement des enfants à la naissance et à identifier tôt les enfants vulnérables. Dans ses recommandations, elle a notamment appelé à la consolidation de la coopération régionale et internationale afin de lutter efficacement contre la dimension transnationale et évolutive de ces crimes, en adoptant un cadre légal global, en renforçant la coopération policière et judiciaire, en partageant et en mettant à jour des informations relatives aux enfants victimes, aux criminels et en établissant la liste des prédateurs sexuels à échelle mondiale et celle des sites Internet pédopornographiques, en harmonisant les pratiques et procédures, et en partageant l'expertise tout comme les bonnes pratiques.

Mme Maala M'jid a aussi jugé indispensable d'instaurer une évaluation et un contrôle régulier afin de mesurer de manière systématique et adéquate l'impact des mesures de prévention. Elle a enfin annoncé qu'elle intervenait pour la dernière fois devant la Troisième Commission et que son successeur serait nommé lors de la prochaine session du Conseil des droits de l'homme en mars 2014.

Dialogue

Au représentant de l'Union européenne qui lui a demandé comment les États pouvaient venir à bout des cas où les enfants ne s'adressent pas à la justice « parce qu'ils ont peur », la Rapporteuse spéciale sur la vente d'enfants, la prostitution et la pornographie mettant en scène des enfants a répondu qu'« il ne faut plus justifier l'exploitation sexuelle par la pauvreté ». Ensuite, a-t-elle dit, il faut recrédibiliser la police et la justice. À cette fin, elle a proposé de sanctionner lourdement les prédateurs, de rendre la justice accessible et de vulgariser les lois et les procédures en vigueur. Il faut également former les juges qui doivent pouvoir garantir l'intérêt supérieur de l'enfant.

Le représentant des États-Unis ayant mis l'accent sur la prévention et le rôle d'Internet, Mme Maala M'jid a reconnu que la prévention faisait partie intégrante de la protection de l'enfant. Elle a souligné la responsabilité des opérateurs privés, y compris les acteurs des technologies de communication, mais aussi les banques. Elle a rappelé que la circulation des images avait un impact très dur sur les enfants.

Mme Maala M'jid a souligné avec la représentante de la Slovénie l'importance de la coopération régionale et de la dimension transnationale, car « les formes d'exploitation sont très interdépendantes et s'impactent mutuellement ». Il faut, par exemple, travailler avec INTERPOL pour mettre constamment à jour la liste des sites pédopornographiques et développer des programmes de sensibilisation pour les jeunes dans les pays en développement.

Mme KIRSTEN SANDBERG, Présidente du Comité sur les droits de l'enfant, a perçu, à travers l'examen des rapports périodiques des États parties à la Convention relative aux droits de l'enfant et aux Protocoles s'y rapportant, des progrès encourageants dans la prise de conscience des gouvernements quant aux droits de l'enfant et à leur volonté de les respecter.

De nombreux efforts louables et de bons résultats ont été enregistrés non seulement en matière de santé et d'éducation mais aussi en termes de participation des enfants dans les questions qui les concernent. La violence reste cependant d'envergure au sein de la famille, à l'école et au sein des institutions, tout comme la violence sexuelle et d'autres formes d'exploitation.

Il existe également des disparités entre milieux urbain et rural qui affectent les enfants vivant dans la pauvreté et autres situations de vulnérabilité. Les enfants handicapés, les filles, les enfants appartenant aux minorités notamment se heurtent à la discrimination et les enfants sont placés dans des institutions, ce qui n'est pas toujours justifié, a-t-elle fait remarquer, en pointant aussi du doigt les problèmes des enfants confrontés à la justice juvénile et dans les conflits et crises. Ces derniers nécessitent des efforts plus soutenus tendant au renforcement du respect de leurs droits individuels, a-t-elle recommandé.

Évoquant la réforme en cours du système des organes conventionnels chargés de l'application des conventions, elle a salué le processus de discussion au sein du Groupe intergouvernemental à composition non limitée et la possibilité pour le Comité des droits de l'enfant d'y apporter ses propositions.

Elle a ainsi réitéré les cinq principes clefs relatifs au renforcement des organes conventionnels décidés lors de la vingt-cinquième réunion annuelle de leurs présidents, en l'occurrence le renforcement de la protection des droits de l'homme, le respect de l'indépendance et de l'impartialité des organes de traités et de leurs membres, la nécessité de résultats complets et durables, l'économie dans les coûts qu'il faudrait réinvestir dans le système des organes conventionnels et la modernisation de leurs méthodes de travail en tirant pleinement profit des nouvelles technologies.

Elle a aussi rappelé que la Convention était l'instrument des droits de l'homme le plus largement ratifié, avec 193 États parties, ce qui se traduit par un énorme nombre de rapports à l'examen du Comité.

Le Protocole sur la vente des enfants a été ratifié par 166 États, tandis que celui sur les enfants dans les conflits l'a été par 152 États. Dans ce contexte, l'arriéré dans l'examen des rapports est de 87, y compris 39 rapports initiaux au titre des deux premiers protocoles.

L'Assemblée a autorisé en 2012 le Comité à se réunir, à titre exceptionnel, en deux chambres séparées, et a étendu la durée de ses sessions jusqu'en février 2014. Elle a émis le vœu qu'une solution complète et durable sera trouvée d'ici là. Mme Sandberg a enfin annoncé l'entrée en vigueur imminente du troisième Protocole facultatif se rapportant à la Convention et établissant une procédure de communication, avant de rappeler que la Convention célébrerait l'année prochaine son vingt-cinquième anniversaire, occasion d'encourager les États qui ne l'ont pas encore fait à la ratifier ainsi que ses Protocoles.

Débat général

M. RODOLFO REYES RODRÍGUEZ (Cuba), intervenant au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC), a fait observer que les enfants handicapés comptaient parmi les personnes les plus marginalisées et exclues au monde et qu'ils faisaient face à des violations généralisées de leurs droits.

Dans les pays en développement, a-t-il notamment indiqué, 1 enfant sur 5 est handicapé et ce groupe fait face à un risque disproportionné de violence, de négligence et d'abus. Il a appelé les États Membres à prêter dûment attention à la vulnérabilité de ces enfants handicapés et à subvenir à leurs besoins, ainsi qu'à ceux des enfants autochtones.

M. Rodríguez s'est également inquiété de l'augmentation du taux d'obésité parmi les jeunes, faisant notamment observer que la malnutrition prénatale provoque une prédisposition à la surcharge pondérale et au diabète, entre autres.

Le représentant a ensuite appelé les États Membres à adopter les mesures qui s'imposent pour prévenir et sanctionner les enlèvements d'enfants, notamment dans le contexte des disparitions forcées, et coopérer pour identifier et retrouver les enfants qui en ont été victimes.

Il a également dit être profondément préoccupé par la vulnérabilité des enfants qui sont victimes de la traite et vendus à des fins « d'exploitation sexuelle, de viol, d'abus, de trafic d'organes, de tourisme sexuel, de pornographie infantile et de criminalité cybernétique ». M. Rodríguez a ensuite invité les délégations à prêter davantage d'attention au rôle que peuvent jouer les médias en matière de sensibilisation.

M. RAJA REZA RAJA ZAIB SHAH (Malaisie), qui intervenait au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), a annoncé qu'à l'occasion du vingt-troisième Sommet de l'ASEAN, qui s'est tenu le 9 octobre à Brunéi Darussalam, les États membres de l'ASEAN avaient adopté une Déclaration sur l'élimination de la violence faite aux femmes et l'élimination de la violence faites aux enfants.

Le représentant a également évoqué la visite, en février 2013, au siège de l'Union européenne à Bruxelles, de la Commission de l'ASEAN pour la promotion et la protection des droits des femmes et des enfants. Il a expliqué que cette visite avait permis aux représentants de l'ASEAN de mieux comprendre les mécanismes mis en place par l'Union européenne en la matière.

M. Shah a ensuite précisé que le plan de travail pour la période 2012-2016 de la Commission susmentionnée mettait l'accent sur l'octroi de la justice pour les femmes et les enfants victimes, l'impact des changements climatiques sur ces derniers, et la qualité des services rendus aux enfants handicapés, ainsi que sur le mécanisme d'examen pour le traitement des victimes de la traite et la promotion des meilleurs pratiques de lutte contre la violence faite aux femmes et aux enfants.

M. JOSEPH GODDARD (Barbade), au nom de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), a reconnu la nécessité absolue pour les États Membres d'évaluer les lacunes dans la réalisation des droits de l'enfant et de mettre en œuvre les programmes visant à combler ces lacunes dans le but de promouvoir les droits des enfants. C'est ainsi que la Conférence sur la lutte contre la violence à l'égard des enfants dans les Caraïbes avait été organisée fin 2012. Elle avait aussi servi de plateforme pour le lancement de l'initiative « Briser le silence » du Fonds des Nations Unies pour l'enfance dont la finalité est de protéger les enfants contre les abus sexuels et les risques du VIH/sida.

S'agissant du crime et de la violence, le représentant a regretté que les enfants et les jeunes de la région, à la fois victimes et auteurs, étaient devenus de plus en plus impliqués dans les crimes, les violences et le phénomène de gangs. Du coup, les États Membres ont été dans l'obligation de résoudre ce problème en urgence, a-t-il ajouté. En septembre 2012, des consultations nationales et des ateliers de travail sur la mise en œuvre des stratégies de prévention et d'action avaient été conduits dans les cinq États membres.

Ces rencontres avaient convenu de la nécessité de la sensibilisation, du renforcement des capacités dans la mise en œuvre des programmes. Elles avaient également souligné le rôle de la prévention et de l'investissement dans les programmes d'enseignement primaire.

En matière de santé, le représentant a indiqué la recrudescence des maladies non transmissibles dans la région notamment l'obésité infantile. Pour y remédier, la CARICOM a organisé une réunion spéciale ayant eu pour thème « Promotion, inclusion, santé, éducation et développement à travers le sport », en octobre 2012, a déclaré le représentant.

* *** *

À l'intention des organes d'information • Document non officiel